





Bordereau de signature

DEC2018_0199



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	29/10/2018	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	29/10/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-10-29)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

DEC2018_ 0199

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES RELATIF A L'ORGANISATION DE SEJOURS CLASSES DE DECOUVERTES 2019 - LOTS 1, 2 ET 3.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'Ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics, notamment les articles selon les articles 4, 32 et 42-2° ,

VU le Décret du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, notamment les articles 12-III, 27, 28 et 35-I-1° , portant sur les services spécifiques dont les services administratifs, sociaux, éducatifs et culturels et soins de santé,

VU le Décret du 12 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°DEL2017_0200 du Conseil Municipal du 10 novembre 2017 portant délégations au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dossier de consultation des entreprises portant sur le marché public de services relatif à l'organisation des classes de découvertes 2019, alloti comme suit :

-Lot n°1 : Accueil de 2 classes de CM1/CM2 (52 élèves) de l'école Jules Ferry - Région Alpes du Nord ou Jura

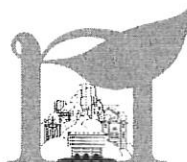
-Lot n°2 : Accueil de 2 classes de CM1/CM2 (50 élèves) de l'école de l'Allée des Bois - Presqu'île du Cotentin

-Lot n°3 : Accueil de 1 classe de CM2 (23 élèves) de l'école du Bois de la Grange - Dordogne,

VU l'avis d'appel public à la concurrence mis en ligne, concomitamment avec le dossier de consultation des entreprises susvisé, le 14 septembre 2018, sur la plateforme de dématérialisation de la Commune sous la référence n°580874, et publié sur le site du MarchésOnline sous la référence n°3301709,

VU le rapport d'analyse des offres établi au regard des critères pondérés d'attribution des offres, à savoir le critère de la valeur technique pondéré à 60 % et le critère du prix pondéré à 40 %,

1/3



Suite de la décision N°2018_ 0199
portant sur la conclusion du marché public de services - classes découvertes

CONSIDERANT que cinq plis (dont quatre par voie dématérialisée) ont été déposés dans le délai imparti (date et heure limites de remise des offres fixées au 1er octobre 2018 à 12h00), que toutes les candidatures ont été admises, et que dès lors, il a été procédé à l'analyse des offres : cinq pour le lot n°1 et un pour le lot n°2,

CONSIDERANT qu'aucune offre n'a été reçue pour le lot n°3,

CONSIDERANT qu'au regard des critères pondérés d'attribution des offres susvisés, l'offre de France ARTS PARIS pour le lot n°1 et l'offre de NSTL-TOOTAZIMUT pour le lot n°2 sont économiquement les plus avantageuses,

CONSIDERANT que la prestation relève de la classe d'achat « Services sociaux et spécifiques » et de l'unité fonctionnelle 14.03.07 « organisation des séjours en classes d'environnement », et dont la valeur ne dépasse pas 750.000 € H.T., seuils des services spécifiques de l'article 28 du Décret n°2016-360 relatif aux marchés publics,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec l'Association France ARTS PARIS, sise 15 rue Broca 75005 Paris, le marché public de services relatif à l'organisation de séjours classes de découverte 2019 - Lot n°1 « Accueil de 2 classes de CM1/CM2 de l'école Jules Ferry » (52 élèves maximum), pour le prix unitaire de 675,00 € nets par élève, soit un montant global maximum de 35 100,00 € nets.

Le séjour se déroulera au Centre « les Niveoles » à Aillon le Jeune en Haute Savoie, du 21 au 29 janvier 2019 (durée de 9 jours).

ARTICLE 2 : Il est conclu avec l'Association TOOTAZIMUT, sise 1 rue de l'Egalité 92220 Bagneux, le marché public de services relatif à l'organisation de séjours classes de découverte 2019 - Lot n°2 « Accueil de 2 classes de CM1/CM2 de l'école de l'Allée des Bois » (50 élèves maximum), pour le prix unitaire de 626,00 € nets par élève, soit un montant global maximum de 31 300,00 € nets.

Le séjour se déroulera au Centre régional de nautisme à Granville, du 20 au 25 mai 2019 (durée de 6 jours).

ARTICLE 3 : La procédure du lot n°3 «Accueil de 1 classe de CM2 (23 élèves) de l'école du Bois de la Grange - Dordogne» est déclarée infructueuse.

ARTICLE 4 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

2/3



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2018_0199
portant sur la conclusion du marché public de services - classes découvertes

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Madame la Comptable Publique de Marne-la-Vallée,
- Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Noisiel,
- Aux titulaires des marchés.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 7 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 28 OCT. 2018

Le Maire,

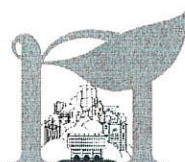
Mathieu VISKOVIC.



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	29 OCT. 2018
Affiché le	29 OCT. 2018
Notifié le	
Publié le	29 OCT. 2018

3/3



Hôtel-de-Ville
Tél. 01 60 37 73 73 / Fax. 01 60 37 74 49

www.ville-noisiel.fr

Place Emile-Menier BP 35
77426 Marne-la-Vallée cedex 2

"Acquitté en PREFECTURE le:" 29/10/2018